Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213500788-20260303-2026_009_TAUX-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX
Département d'Ille et Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le trois mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur TAILLEBOIS Jean-Michel, Maire.
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13
Présents : M. TAILLEBOIS Jean-Michel, M. CARRÉ Robert, Mme BEREST Audrey, M. JOSSE Jean-Claude, M. DELAUNAY Xavier, Mme GEST Céline, Mme CHAUVIERE Thyphaine, Mme GIRAUDON Claire, Mme HARDY Annick, M. LE GRAND Frédéric, Mme STRAZZER Françoise, M. VAEVIEN Benoit
Absent excusé : M. VALET Maxime a donné procuration à M. DELAUNAY Xavier
Absents : Mme GUILLAUME Marie, M. MONMARCHÉ Gilbert
Secrétaire de Séance : Mme HARDY Annick

Date de convocation : 18 février 2026

****

Délibération n° 2026-009

Budget Commune : vote des taux des taxes directes locales 2026

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux des impôts locaux pour 2026, et propose de maintenir les taux de 2025.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales, et de les maintenir ainsi qu'il suit pour 2026 :

TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES :	34.29 %
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES :	45.95 %
TAXE D'HABITATION :	12.52 %

Suivent les signatures
Extrait certifié conforme
Cherrueix, le 04 mars 2026

La secrétaire de séance,
Mme Annick HARDY

Le Maire,
Jean-Michel TAILLEBOIS

MAIRIE DE CHERRUEIX 35 Ille et Vilaine

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et publication du
Affiché le